



## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

La Fondation Seligmann a été créée en souvenir des combats menés par Françoise et François-Gérard Seligmann contre le nazisme au sein de la Résistance et contre l'intolérance et l'injustice pendant la guerre d'Algérie.

Dans le respect de l'idéal laïque, elle entend œuvrer pour la victoire de la raison et de la tolérance et promouvoir le rapprochement entre les citoyens et résidents étrangers de toutes origines rassemblés sur le sol français.

Elle a pour but de combattre les sources du racisme et du communautarisme : fondamentalismes religieux, relents du colonialisme, peur irrationnelle de l'inconnu, ségrégations fondées sur la condition sociale, le niveau d'instruction, les traditions héritées du passé. Elle apporte une aide financière à des projets scolaires ou associatifs poursuivant ces objectifs dans les réseaux d'éducation prioritaire et les quartiers classés en politique de la ville à Paris, en Essonne, en Seine-Saint-Denis et en Val-de-Marne ; elle organise le concours *Vivre et agir ensemble contre le racisme*, destiné aux classes de collégiens, lycéens et apprentis ; elle édite le journal *Après-demain*, fondé en 1957 par Françoise Seligmann, avec la Ligue des droits de l'Homme.



Crédits : Éric Fougère - Corbis Entertainment

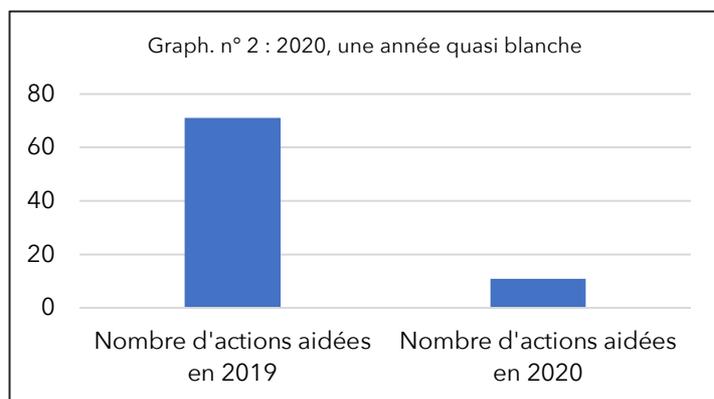
La Fondation Seligmann a été reconnue d'utilité publique par décret du 1<sup>er</sup> août 2006.

## RAPPORT D'ACTIVITE 2020



### Actions de la Fondation

En 2020, l'épidémie de Covid-19 et les restrictions mises en œuvre pour en freiner la propagation ont considérablement affecté l'activité de la Fondation Seligmann.



Le nombre d'aides à projet accordées a fortement diminué par rapport aux années précédentes (11 en 2020 contre une moyenne de 71 par an pour les cinq dernières années – cf. graph. n° 2), le contexte sanitaire ayant mécaniquement provoqué un effondrement des demandes et ayant contraint plusieurs porteurs associatifs et scolaires à suspendre, reporter ou

annuler leurs actions. Ainsi, 3 projets scolaires qui avaient été adoptés en 2020 ont été reportés, quand 5 ont été purement et simplement annulés. 10 projets aidés en 2019 ont également été affectés par la nouvelle situation.

En outre, pour les mêmes raisons, la Fondation Seligmann a dû annuler en 2020 les actions qu'elle conduit en propre : la distribution de dictionnaires *Larousse* aux récipendaires du Delf et le concours « Vivre et agir ensemble contre le racisme ». Le lancement prévu de son partenariat avec le Mémorial de la Shoah a également été reporté *sine die*.

Comme par le passé, les aides à projet apportées par la Fondation Seligmann ont visé trois thématiques : l'accueil, l'insertion et la lutte contre l'exclusion (4 projets), l'égalité des chances, l'ouverture à la culture, à l'art, aux sciences et au sport (4 projets), et enfin la tolérance, la lutte contre le racisme et le devoir de mémoire (1 projet).

La singularité de l'année 2020, marquée tout à la fois par une précarisation des publics les plus fragiles et par l'irruption de la norme du « distanciel » pour toutes les catégories de population et d'activités, a conduit le Bureau de la Fondation à proposer au Conseil d'administration, au printemps 2020, d'accorder deux aides exceptionnelles :

- d'une part au Mouvement Emmaüs France, pour la mise en œuvre de ses actions d'accueil inconditionnel dans ses communautés d'Île-de-France ;
- d'autre part à la Fédération de Seine-Saint-Denis du Secours populaire français, permettant l'acquisition de 200 ordinateurs reconditionnés au bénéfice des écoliers, collégiens, lycéens et étudiants de ce département particulièrement confrontés à la fracture numérique.



Distribution d'ordinateurs aux élèves et étudiants du 93 par la fédération départementale du Secours populaire.

Les 7 autres projets aidés qui ont pu être réalisés en tout ou partie ont été portés par 2 établissements scolaires et 5 associations. Ils ont été mis en œuvre dans trois des départements d'intervention de la Fondation :

- 2 ont eu lieu à Paris : « Théâ » à l'école polyvalente Tourelles, dans le 20<sup>e</sup> arrondissement ; « Cultures différentes et préjugés : la musique adoucit les peurs », poursuite de Demos 1 et 2 et mise en œuvre de Demos 3 par l'association Quartier Libre XI, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement ;
- 2 se sont déroulés en Seine-Saint-Denis : « Lire du théâtre » à l'école élémentaire Aimé Césaire de Saint-Denis ; festival « 93 raisons d'en rire » mis en œuvre par l'association Remember ;
- 3 concernaient toute l'Île-de-France : « Interprétariat pour les enfants victimes de la violence politique exilés en France », par le Centre Primo Levi ; « Fonds pour la formation des bénévoles associatifs oeuvrant dans le domaine de l'assistance aux migrants » par le Gisti ; « Concourir à la protection et au respect des droits des mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers » par InfoMIE.



« Théâ à l'école Tourelles », en REP à Paris 20<sup>e</sup>.



Poursuite du projet Demos par l'association Quartier Libre XI.

Les projets continuent de s'inscrire dans une réalisation à moyen terme, les reports éventuels demandés et l'utilisation des reliquats d'une année sur l'autre donnent lieu à suivi et contrôle. Les évaluations transmises comportent depuis 2019 des photographies libres de droit rendant compte des actions menées, aux fins de communication sur les supports à la disposition de la Fondation.

## Fonctionnement de la Fondation

La Fondation a également vu son fonctionnement interne bouleversé par l'épidémie.

Le Conseil d'administration n'a pas tenu de réunion en présentiel. Ses deux réunions statutaires ont été tenues par correspondance, comme y autorisaient les articles 1<sup>er</sup> et 9 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, permettant aux organes collégiaux d'administration des fondations de prendre leurs décisions par voie de consultation écrite de leurs membres, prorogée une première fois par le décret n° 2020-925 du 29 juillet 2020, puis modifiée par l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020. Le Conseil d'administration a par ailleurs été consulté à deux reprises par voie électronique, en application du paragraphe 3, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> alinéas, du Règlement intérieur de la Fondation.

Le Bureau s'est réuni 6 fois. 5 de ces réunions ont pris la forme d'une conférence téléphonique ou d'un échange de courriels.

Les deux salariés ont été placés en télétravail total pendant les huit semaines du premier confinement. Ils ont pu se rendre dans les locaux au maximum une fois par semaine pendant le second confinement et sont restés depuis lors en télétravail 80 % à 90 % du temps. Leur présence, résiduelle, leur a permis de traiter le courrier, d'accéder aux pièces non numérisées des dossiers, et de préserver un minimum de sociabilité professionnelle, dans le respect des règles sanitaires édictées par le ministère du travail. Un volontaire en service civique avait été recruté le 9 mars 2020, une semaine avant le début du premier confinement, principalement pour accompagner la déléguée générale dans ses rencontres avec les scolaires et associatifs. Devenu sans objet, son contrat a été suspendu dès le commencement du confinement, puis rompu à la mi-mai.

Le Conseil d'animation a été réuni une fois en présentiel et consulté à distance une autre fois. Les rencontres avec les partenaires de la Fondation ont également été réduites. Les contacts ont eu lieu par téléphone et échange de courriels, à l'exception de cinq rencontres physiques (Solipam, Hors la rue, ADSF, Emmaüs, Secours populaire) et d'un déplacement d'Annie Snanoudj-Verber au baptême de la promotion « Françoise Seligmann » des élèves-directeurs de l'École nationale d'administration pénitentiaire, à Agen.



Annie Snanoudj-Verber au baptême de la promotion « Françoise Seligmann » des élèves directeurs de l'Énap, à Agen, le 18 septembre 2020.

Comme précédemment, les comptes sont confiés au cabinet Audit CPA, qui assure la gestion des paies, des cotisations sociales et du prélèvement à la source.

Le commissariat aux comptes est assuré par M. Gilles Borie.

À titre indicatif, la Fondation a reçu 266 courriers, contre 446 en 2019, et en a envoyé 150, contre 289 en 2019. La diminution observée des courriers reçus (- 60 %) et envoyés (- 51 %) s'explique par la baisse d'activité générale causée par la situation sanitaire. Trois lettres d'information ont par ailleurs été envoyées à 1 629 abonnés. En raison d'un dysfonctionnement technique dû au prestataire OVH, il n'a pas été possible de compter les courriels reçus et envoyés.

## Journal *Après-demain*

Auparavant édité par l'association *Après-demain*, le journal *Après-demain* est désormais édité par la Fondation Seligmann, Pierre Joxe assurant la direction de publication.

En raison de la crise sanitaire, le comité de rédaction d'*Après-demain*, n'a pu se réunir que quatre fois en présentiel. S'il a été consulté tout au long de l'année, l'élaboration des sommaires en a toutefois été ralentie : 3 numéros ont été publiés et 4 100 exemplaires ont été imprimés en 2020 (contre 4 numéros publiés et 5 100 exemplaires imprimés en 2019) :

- « L'écologie à l'épreuve de la confiance », mars 2020, n° 53 NF ;
- « Le rapport police-population », juin 2020, n° 54 NF ;
- « Politiques sanitaires et Covid-19 », octobre-novembre 2020, n° 55 NF.



Une du n° 53 NF d'*Après-demain*, 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

*Après-demain* a pu, comme chaque année, participer à la Semaine de la presse et des médias dans l'école en adressant 900 numéros d'*Après-demain* à 900 établissements scolaires, à leur demande, répartis sur la France entière.

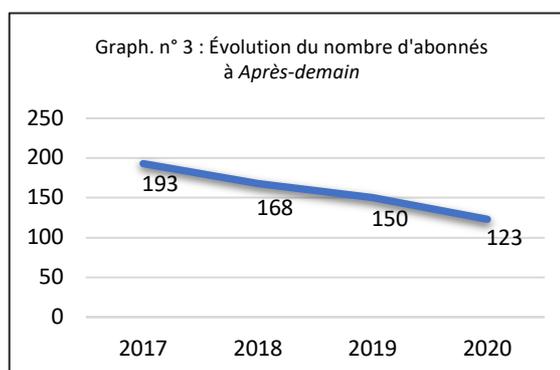
En revanche, le Salon de la Revue, auquel *Après-demain* avait participé pour la première fois au mois d'octobre 2019, a été annulé en 2020.

### Une diminution régulière du nombre d'abonnés payants

Au 31 décembre 2020, le nombre d'abonnements payants s'établissait à 123, en diminution régulière depuis plusieurs années (cf. graph. n° 3). En effet, Bien que 6 nouveaux abonnements aient été souscrits en 2020, le nombre d'abonnés continue de décroître, avec 16 % d'abonnés de moins qu'en 2019.

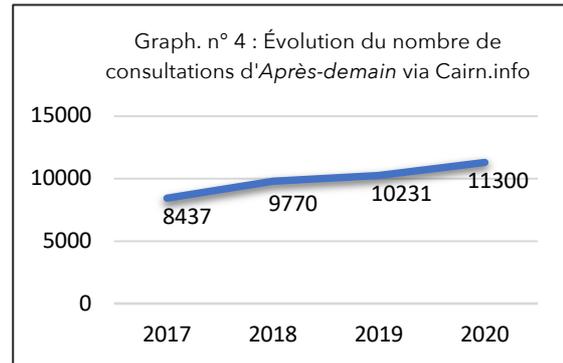
La Fondation Seligmann a par ailleurs offert l'abonnement à *Après-demain* à 219 associations ou établissements scolaires qui ont été partenaires de la Fondation, permettant de maintenir le lien et de donner aux publics bénéficiaires des aides à projet un accès facilité aux dossiers d'*Après-demain* « conçus pour comprendre les grands problèmes du monde contemporain et pour aider ceux qui ont la charge de les expliquer ».

L'analyse des abonnés payants montre que 39 % sont des particuliers, 27 % des établissements d'enseignement secondaire ou supérieur, 14 % des administrations ou des collectivités territoriales, et 18 % des bibliothèques ou médiathèques. 33 commandes ont été passées sur le site, qu'il s'agisse de commandes de numéros ou d'articles individuels ou de réabonnements.



## De nouveaux publics touchés via la plateforme Cairn.info

Cependant, cette diminution tendancielle du nombre d'abonnés payants ne doit pas être comprise comme entraînant une diminution globale de l'audience d'*Après-demain*. Au contraire, depuis 2017, la revue a conquis de nouveaux publics grâce à sa mise en ligne sur la plateforme Cairn.info, où elle est disponible dans six bouquets institutionnels (accessibles notamment aux étudiants dans les établissements d'enseignement et bibliothèques universitaires). Ce mode de diffusion lui a permis d'augmenter considérablement son audience. Ainsi, en 2020, *Après-demain* a été consulté 11 300 fois sur Cairn.info. Le nombre des consultations sur cette plateforme a augmenté de 34 % en 3 ans (cf. graph. n° 4).

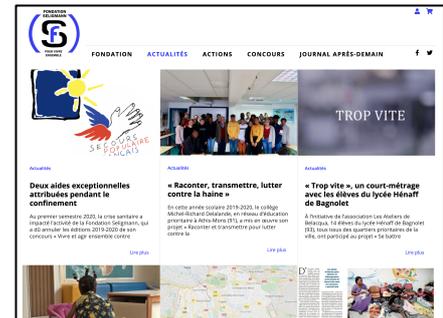


## Site internet

Le nouveau site de la Fondation a été lancé à la fin de l'année 2019 et a donc été accessible en 2020 sur une première année complète.

Sur le plan du fonctionnement, l'interface *Wordpress* a apporté les facilités de prise en main espérées. Ont été publiées sur le site des synthèses des actions dont des compte rendus avaient été envoyés par les bénéficiaires d'aides à projet, des informations générales sur l'actualité de la Fondation Seligmann ainsi que les nouveaux numéros d'*Après-demain*.

Le site a accueilli en 2020 plus de 6 000 visiteurs, et enregistré 85 nouveaux abonnés à la lettre d'information.



Capture d'écran du site internet de la Fondation Seligmann.

## Perspectives 2021

L'année 2020 ayant été quasi blanche, et les premiers mois de 2021 étant marqués par des restrictions sanitaires, il n'est guère permis d'espérer autre chose pour l'avenir proche que de pouvoir recommencer à aider les projets des scolaires et associatifs des territoires d'intervention de la Fondation Seligmann. Ceci d'autant plus que les publics qui bénéficient de ces projets, habitants des quartiers populaires et autres populations fragiles, ont été touchés de plein fouet par la crise sociale. On note heureusement, depuis le début du deuxième trimestre 2021, une légère recrudescence des demandes d'aide à projet portées tant par les établissements scolaires que par les associations.

Les aides budgétaires exceptionnelles accordées en 2020 au Secours populaire de Seine-Saint-Denis ainsi qu'au Mouvement Emmaüs montrent toutefois qu'il est possible d'agir même lorsque les projets habituellement soutenus par la Fondation Seligmann ne peuvent plus avoir lieu. Le fait d'accorder un soutien financier important à un partenaire unique, disposant d'une solide implantation et d'une forte capacité d'action, permet de toucher un large public tout en ciblant au plus près des besoins. En outre, s'agissant de l'aide octroyée au Secours populaire, l'objectif de lutte contre la fracture numérique, apparu comme particulièrement actuel et urgent alors que les cours des collégiens, lycées, étudiants n'étaient plus, dans une large mesure, assurés en présentiel, ouvre un champ d'action encore relativement inexploré jusqu'ici par la Fondation Seligmann.